



## Conseil municipal de la ville de Soorts-Hossegor

Département des Landes (40)

Séance du 23 novembre 2018 à 19 h

### Procès-verbal

Le conseil municipal, dûment convoqué le 16 novembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, à la mairie d'Hossegor, sous la présidence de Xavier Gaudio, maire.

#### Nombre de conseillers

en exercice : 19

présents : 13

votants : 17

**Présents :** Gaudio Xavier, Bart Delphine, Bénétrix Sabine, Dassé Sabine, Gelez Philippe, Lagardère Georges, Lartigau Nadine, Messanges Serge, Minvielle David, Montaut Catherine, Orgeval Jean-Pierre, Péré-Gaudio Marie-Françoise, Servary Pierre.

**Absents représentés :** Arbeille Henri à Xavier Gaudio, Gès Christophe à Minvielle David, Lalande Françoise a donné procuration à Lartigau Nadine, Sarthou Pierre a donné procuration à Gelez Philippe

**Absents excusés :** Lacroix Jérôme, Villegier Michel

**Secrétaire :** Bénétrix Sabine

Assiste également Véronique Bois, directrice générale des services.

Le compte rendu du conseil municipal du 14 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

## FINANCES

### 1. Débat d'orientation budgétaire

Rapporteurs : Xavier Gaudio, Delphine Bart

Arrivée de Henri Arbeille

Vote : Le conseil municipal prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire, joint en annexe.

Le maire rappelle l'obligation de présentation au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés
- la structure de la dette et la gestion de la dette
- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- l'évolution du besoin de financement annuel

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est transmis à la préfecture, au président de MACS et est mis en ligne sur le site de la Ville.

L'assemblée débat sur les grandes lignes du budget 2019.

Le maire Xavier Gaudio précise que les gros investissements ont été engagés (boulevard du front de mer, réfection de l'avenue de la Bécasse, aménagement du bourg de Soorts, mise aux normes et accessibilité de la mairie ...). Le solde des deux derniers programmes sera réglé en 2019.

Le rapport d'orientations budgétaires n'a pas pour objet de donner la liste complète des programmes : celle-ci sera établie lors du vote du budget primitif 2019. Il est envisagé de nouveaux investissements tels que la réalisation d'une tribune au stade avec vestiaire, la réfection de l'éclairage public dont celui du bourg de Soorts et de la côte sauvage, l'éclairage du Jaï-Alaï, la peinture des Halles, le remplacement d'armoires électriques... De plus, il est proposé d'inscrire la somme de 300 000 € qui représente un tiers du coût prévisionnel de la réalisation d'un bâtiment associatif. Il s'agira de réhabiliter le bâtiment utilisé par les associations communales du Tennis de table et Lous Paloumayres et d'y réaliser une extension. L'année 2019 ne sera pas une année blanche : elle sera consacrée à des programmes d'ordre patrimonial, avec une priorisation aux équipements sportifs et associatifs. La section d'investissement devrait s'élever à environ 5,4 millions d'euros. Les dépenses d'investissement seront financées par des subventions (780 000 €), le FCTVA (508 000 €), les taxes d'aménagement (200 000 €), les amortissements (470 000 €), le produit des ventes diverses dont la vente des lots du Garden et celle de la parcelle de l'hostellerie de la Forêt (2 360 000 €) et le virement de la section de fonctionnement 2019.

Delphine Bart, adjointe aux Finances, précise que des choix stratégiques, de bonne gestion, sont proposés en dépenses de fonctionnement : il s'agit d'inscrire des crédits pour alimenter les budgets annexes du Casino et de Pédebert. Le maire Xavier Gaudio rappelle que la rénovation du Sporting-Casino s'élèvera aux alentours de cinq millions d'euros et que le mécénat ne financera pas l'ensemble des travaux. D'où la nécessité de virer des crédits du budget principal au budget annexe. Les tranches de travaux seront planifiées en mixant un aspect fonctionnel et un aspect patrimonial de manière à obtenir des subventions de la DRAC lors de chaque tranche.

La section de fonctionnement répond au principe budgétaire de prudence tant au niveau des dépenses que des recettes. Elle devrait s'élever aux alentours de 10 millions d'euros.

La trésorerie est saine ; les dépenses de fonctionnement seront optimisées ; les taux de fiscalité resteront inchangés ; le montant de la DGF prévu en 2019 sera le même que celui attribué en 2018.

Les budgets annexes seront construits de la même manière que pour l'année 2018 sauf le budget Pédebert qui intégrera le coût des travaux de réhabilitation 2019 et le budget Casino sur lequel la mise en place d'un ascenseur sera budgétisé.

## **2. Complément au reversement d'une partie des cartes d'abonnement tennis au délégataire Odyssey Tennis Academy : cartes annuelles, forfaits individuels et cartes famille**

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

Le complément de versement de la somme de 2 369,25 € est approuvé. Il correspond à un réajustement du montant des cartes et forfaits à rembourser au délégataire ainsi qu'au remboursement de divers frais (téléphone, stock de balles ...)

## **3. Commission d'indemnisation à l'amiable pour les dommages de travaux publics au bourg de Soorts : versement d'indemnités et protocole transactionnel**

Rapporteurs : Xavier Gaudio et Delphine Bart

Vote : 15 voix pour et 2 abstentions (Sabine Bénétrix et Sabrine Dassé)

L'assemblée approuve le versement d'indemnités aux trois commerçants qui ont déposé un dossier :

- Espace Bien Etre : 2 700 €
- Le Magenta : 12 200 €
- La grange à pain : 14 900 €

Ces indemnités ne seront versées que si les commerçants concernés signent un protocole transactionnel. Ce protocole transactionnel vaut transaction au sens de l'article 2044 du code civil et emporte renonciation du bénéficiaire de l'indemnité à tout recours contentieux ultérieur concernant le montant proposé et les préjudices économiques.

## **4. Versement au budget du CCAS de la somme due par M. Tirquit au titre de l'article L 761-1 du code de justice administrative.**

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'assemblée approuve le versement de la somme de 600 € au budget du CCAS. Cette somme correspond au montant que Jean-Jacques Tirquit, ancien premier adjoint, a été condamné à payer à la commune. En effet, par jugement en date du 8 octobre, le tribunal administratif de Pau a rejeté, sur le fond et la forme, le recours pour excès de pouvoir formé par Jean-Jacques Tirquit et l'a condamné à verser à la commune ces 600 € au titre de compensation des sommes engagées pour frais de justice, reconnaissant dès lors que les accusations qu'il a portées étaient dénuées de tout fondement.

## **5. Décisions modificatives**

Rapporteurs : Xavier Gaudio et Delphine Bart

Vote : unanimité

L'assemblée approuve les propositions de la commission Finances réunie le 5 octobre 2018 :

- versement des subventions de fonctionnement aux associations suivantes (compte 6574 du budget principal) :

TCSH	- 1 500,00 €
Club philatélique	- 100,00 €
Fondation du patrimoine	- 10 000,00 €
Séjours linguistiques et découvertes	- 2 220,00 €
Hossegor Tri Aventure	- 600,00 €
Skate Club Hossegor	- 1 000,00 €
Anciens combattants PG-CATM	250,00 €

Ligue de Surf	1 920,00 €
Office de tourisme	<u>27 332,23 €</u>
Total	14 082,23 €

- décision modificative :

*Budget principal*

Section de fonctionnement

*Dépenses de fonctionnement*

C/6574 « Subventions »	+ 14 082,23 €
C/657362 « Subvention versée au CCAS »	+ 600,00 €
C/678 « Autres charges exceptionnelles »	+ 19 901,75 €
C/6811 « Dotations aux amortissements »	- 18 296,80 €
C/023 « Virement à la section d'investissement »	<u>- 15 687,18 €</u>
TOTAL	+ 600,00 €

*Recettes de fonctionnement*

C/7788 « Recettes exceptionnelles »	+ 600,00 €
-------------------------------------	------------

Section d'investissement

*Dépenses d'investissement*

C/20422 « Subventions d'équipement »	+ 29 800,00 €
C/21571 « Matériel de voirie »	+ 7 000,00 €
C/2313-9446 « Aménagements de bâtiment »	<u>- 44 783,98 €</u>
TOTAL	- 7 983,98 €

*Recettes d'investissement*

C/281571 « Amortissements »	- 18 296,80 €
C/024 « Produit des cessions d'immobilisations »	+ 26 000,00 €
C/021 « Virement de la section d'investissement »	<u>- 15 687,18 €</u>
TOTAL	- 7 983,98 €

Le maire est autorisé à signer l'avenant à la convention financière avec l'office de tourisme.

- décision modificative technique :

*Budget principal*

Section de fonctionnement

*Dépenses de fonctionnement*

C/6751 « Sortie de la valeur nette comptable »	86 330,88 €
C/6761 « Différence sur réalisation divers »	<u>65 750,00 €</u>
TOTAL	+ 152 080,88 €

*Recettes de fonctionnement*

C/7751 « Produit des cessions »	152 080,88 €
---------------------------------	--------------

Section d'investissement

*Dépenses d'investissement*

C/192 « Moins-value de cession »	<u>+ 0,00 €</u>
TOTAL	0,00 €

*Recettes d'investissement*

C/21318 « Constructions »	+ 86 330,88 €
C/192 « Plus-value de cession »	+ 65 750,00 €
C/024 « Produits des cessions d'immobilisations »	<u>- 152 080,88 €</u>
TOTAL	+0,00 €

## **6. Clôture du budget annexe La Forêt**

Rapporteurs : Xavier Gaudio et Delphine Bart

Vote : unanimité

Tous les lots du lotissement La Forêt ayant été vendus, et aucune dépense ne devant être réglée, le budget annexe est clôturé. L'excédent sera reversé au budget principal de l'exercice 2019 (environ 68 000 €).

## **7. Exonération de la redevance des commerçants du marché de pays de Soorts de novembre 2018 à février 2019**

Rapporteur : Sabine Bénétrix

Vote : unanimité

L'exonération des redevances réglées par les commerçants du marché de pays pour les mois de septembre à décembre 2018 est approuvée du fait de l'impact des travaux sur leurs activités.

## **8. Indemnités du receveur M. Eric Moriceau**

Rapporteur : Delphine Bart

Vote : unanimité

L'assemblée approuve le versement des indemnités de conseil à madame Brigitte Devaux jusqu'à sa mutation au 30 septembre 2018, et à son remplaçant, monsieur Eric Moriceau, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2018.

## **9. Acquisition de la parcelle AT 44 à l'euro symbolique**

Rapporteur : Serge Messanges

Vote : unanimité

L'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AT 44 appartenant à monsieur René Olivier, d'une superficie de 14 719 m<sup>2</sup>, située dans les Barthes et comportant un plan d'eau, est approuvée.

## **10. Affectation du compte 471 du Sporting-Casino**

Rapporteur : Delphine Bart

Vote : unanimité

L'assemblée approuve :

- l'affectation des crédits du compte 471 (travaux d'installation du dispositif de protection contre les chocs pour l'ascenseur dédié au public ainsi que la mise aux normes de la porte du 1<sup>er</sup> palier : 2 721,06 €
- le report des sommes non dépensées : 20 403,60 €

## **11. Organisation du 21<sup>ème</sup> salon du livre**

Rapporteur : Cathy Montaut

Vote : unanimité

L'assemblée approuve le bilan prévisionnel du salon du livre 2019 et autorise la maire Xavier Gaudio à solliciter les partenaires financiers.

Le budget prévisionnel 2019 s'équilibre à hauteur de 96 585,33 € grâce à un autofinancement qui s'élève à 69 585,33 €.

### INTERCOMMUNALITÉ MACS

#### 12. Révision du montant des attributions de compensation des communes résultant du transfert de compétences en matière de gestion milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Rapporteurs : Xavier Gaudio, Delphine Bart et Henri Arbeille

Vote : unanimité

Le nouveau montant de l'attribution de compensation versée par MACS est approuvé : 87 994,89 €. Elle est modifiée du fait que la compétence «gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations» (GEMAPI) est devenue une compétence obligatoire des communes avec transfert automatique aux EPCI à fiscalité propre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (donc à MACS pour notre territoire). La commune de Soorts-Hossegor est particulièrement concernée par le volet Prévention des inondations (PI) avec le lac et ses pérés.

L'attribution de compensation de la Ville sera impactée à deux niveaux :

- Au titre des charges de fonctionnement : 13 067,18 €. Les charges évaluées correspondent au coût de gestion de surveillance « hors crise ». Le montant des charges identifiées et issues des études de dangers correspond aux coûts des rapports de surveillance, visites techniques approfondies, visites de contrôle notamment.
- Au titre des charges d'investissement : 60 197,14 €. Les charges évaluées correspondent à la remise à niveau des équipements. MACS propose de répartir le montant ainsi évalué, après déduction des subventions accordées par les partenaires financiers (Etat, Région, Département, Europe, ...), sur 70 ans.

#### 13. Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes MACS

Rapporteurs : Xavier Gaudio et Philippe Gelez

Vote : Débat

Le maire Xavier Gaudio précise qu'il s'agit d'un réel débat qui engage le devenir des vingt-trois communes. Les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du PLUi de MACS se déclinent comme suit :

- Se développer de manière équilibrée et durable
  - Mettre en place les conditions d'une croissance raisonnée
  - Répondre à la croissance démographique par la qualité résidentielle
  - Tendre vers un territoire autonome en énergie
  - Limiter l'exposition des personnes et les biens aux risques et nuisances
- Affirmer le rayonnement du territoire et son attractivité économique
  - Décliner la stratégie du territoire en terme de développement économique et de création d'emplois
  - Pérenniser l'activité agricole et sylvicole et encourager une agriculture de proximité
  - Conforter l'attractivité commerciale en maintenant un équilibre entre les différents pôles
- Valoriser le territoire par l'approche environnementale, paysagère et patrimoniale
  - Préserver et valoriser les grands sites naturels touristiques, littoraux et retro-littoraux
  - Réaliser un développement urbain qualitatif, vecteur de l'attractivité du territoire
  - Protéger les continuités écologiques, gages de qualité (trame verte et bleue)
  - Gérer durablement la ressource en eau

- Construire un territoire des proximités, de cohésion sociale
- Améliorer l'accessibilité du territoire et son maillage  
→ Diversifier et optimiser l'offre de déplacements sur le territoire  
→ Maintenir, voire renforcer, la qualité de vie et l'offre de services des habitants et usagers du territoire

Le maire Xavier Gaudio rappelle quelques points :

- Décision de morceler et d'inciter les habitants à habiter dans des petits collectifs
- Volonté de supprimer les enseignes aux entrées de ville
- Nécessité d'améliorer les infrastructures routières

Philippe Gelez estime qu'il est nécessaire de se poser car tout va trop vite.

Pierre Servary s'interroge sur la réalisation des réseaux d'assainissement nécessaires et sur les capacités des stations d'épuration.

#### **14. Principe de non transfert des compétences Eau et Assainissement à MACS**

Rapporteur : Xavier Gaudio et Philippe Gelez

Vote : unanimité

L'assemblée s'oppose au transfert des compétences obligatoires Eau et Assainissement à la communauté de communes MACS au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le maire Xavier Gaudio rappelle que les communes doivent délibérer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles seulement. L'opposition prendra effet si elle est décidée par des délibérations prises par au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population intercommunale. Si la minorité de blocage est exercée dans les conditions précitées, la date du transfert de la ou des compétences sera reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Philippe Gelez précise que le délégataire de ces deux compétences, Suez, donne toute satisfaction : Suez assure le service prévu au contrat et la relation directe avec la ville est efficace.

#### **DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

##### **15. Choix du candidat pour la construction et la gestion d'un mini-golf**

Rapporteur : Christophe Gès

Vote : unanimité

L'assemblée approuve le choix de retenir la société Grasshoper Pro Putting Garden en qualité de délégataire pour la construction et l'exploitation du mini-golf ainsi que le contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes. Elle autorise le maire Xavier Gaudio à signer le contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du mini-golf, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et pour une durée de six années.

#### **URBANISME**

##### **16. Signature du permis de construire sur la parcelle AK 0001 « Cabane de Nel »**

Rapporteur : Philippe Gelez

Vote : unanimité

Le maire Xavier Gaudio est autorisé à déposer et signer le permis de construire de la concession du fond du lac, située sur la parcelle AK 0001, dite Cabane de Nel, qui a été incendiée.

### **17. Signature du permis de construire sur la parcelle BC 0032 pour la construction de vestiaires et tribune**

Rapporteur : Philippe Gelez

Vote : unanimité

Départ de Sabine Bénétrix qui donne procuration à Marie-Françoise Péré-Gaudio.

Marie-Françoise Péré-Gaudio est désignée secrétaire de séance.

Le maire Xavier Gaudio est autorisé à déposer et signer le permis de construire pour la réalisation des vestiaires et d'une tribune d'environ 300 places.

### **18. Déclassement d'une bande de terrain vendue, impasse des Corciers**

Rapporteur : Philippe Gelez

Vote : unanimité

Le déclassement du domaine public de la bande de terrain de 48m<sup>2</sup> situé sur l'impasse des Corciers est approuvé.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **19. Suppression d'un poste d'ATSEM à 32/35<sup>ème</sup>**

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

La suppression du poste d'ATSEM à 32/35<sup>ème</sup> est approuvé.

Par délibération en date du 14 septembre 2018, l'assemblée délibérante avait décidé de créer un poste d'ATSEM à 28/35<sup>ème</sup> : un agent des écoles souhaitait diminuer son temps de travail de 32/35<sup>ème</sup> à 28/35<sup>ème</sup>.

Le comité technique a émis un avis favorable à cette modification de poste. Le poste d'ATSEM à 32/35<sup>ème</sup> n'étant plus pourvu doit être supprimé.

### **20. Tableau des effectifs : ouverture de postes et avancements de grade**

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : 15 voix pour et 2 abstentions (Delphine Bart et Sabine Dassé)

Le tableau des effectifs est modifié pour tenir compte des avancements de grades et des titularisations.

### **21. Charte informatique**

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

La charte informatique dont la mise en place est rendue nécessaire pour permettre à la commune d'encadrer l'utilisation de l'informatique et des communications électroniques est approuvée.

Le comité technique avait émis un avis favorable le 18 septembre 2018.

### **22. Modalités d'astreinte**

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'assemblée approuve les modalités d'astreinte selon les différentes périodes de l'année. L'astreinte est établie pour une semaine compète du lundi au lundi.



**23. Convention avec le centre de gestion des Landes relative à l'intervention d'un ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection santé-sécurité au travail)**

Rapporteur : Henri Arbeille

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

**24. Convention de partenariat financier entre la commune et la communauté de communes de Mimizan pour le déplacement physique et le fonctionnement de l'hélistation sur l'aérodrome de Mimizan**

Rapporteur : David Minvielle

Vote : unanimité

L'établissement de la convention de partenariat est approuvé et le maire autorisé à la signer.

David Minvielle précise que la sécurité du littoral en période estivale est assurée par des MNS et parfois des CRS et peut être complété par un détachement aérien saisonnier médicalisé (DASM) des forces aériennes de la gendarmerie nationale basé jusqu'en 2017 à Mimizan Plage.

Mimizan a décidé de déclasser la parcelle où était positionnée l'hélistation utilisée dans le cadre de la mise en place d'un détachement aérien saisonnier spécialisé.

Le Préfet des Landes a proposé de transférer, dès l'été 2018, l'hélistation sur le site de l'aérodrome à Mimizan du fait de son caractère central au regard de la zone d'intervention du détachement aérien et du fait des garanties aéronautiques offertes par le site.

Le financement de l'opération dont le coût total a été évalué à 185 533,50 € TTC est assuré à hauteur de 50 000 € par l'Etat, 50 000 € par les communes de Mimizan et Aureilhan, 50 000 € par la communauté de communes de Mimizan et le solde par les communes membres de la compétence du Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises (soit 67 194,41 €).

La participation de la commune s'élèvera à 1 943,72 €.

**25. Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement du bourg de Soorts**

Rapporteur : Serge Messanges

Vote : unanimité

L'établissement de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement du bourg de Soorts est approuvé et le maire autorisé à la signer.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**26. Décisions du maire**

Il s'agit de décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT et des délibérations s'y rapportant en date du 10 avril 2014 et du 1er avril 2016 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire :

**Locations**

Rapporteur : Henri Arbeille

**a) Logement type II 109 avenue de Borda**

Le maire a décidé d'attribuer, sur proposition de la commission municipale Logements, le logement T2, 109 Avenue de Borda à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2018, à madame Armelle Sillon pour un montant global mensuel de 355,27 €, soit un loyer initial de 346,55 € auquel il faut rajouter la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) de 8,72 €.

#### **b) Logement type IV, 106 rue des Bûcherons**

Le maire a décidé d'attribuer, sur proposition de la commission municipale Logements, le logement T4, situé au 106 Rue des Bûcherons – Bât A Apt 7 à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2018, à madame Sofia VIGNAL et monsieur Julien Vignal pour un montant global mensuel de 383,29 €, soit un loyer initial de 364,90 € auquel il faut rajouter la TAOM (Taxe d'ordures ménagères) de 18,39 €.

#### **Tarifs**

Rapporteur : Xavier Gaudio

#### **c) Tarif pour la mise en place d'attractions au parc Rosny pour les fêtes de Noël**

Le tarif de l'occupation du domaine public pour permettre la mise en place d'attractions (un manège à rail, un toboggan géant, des trampolines et une pêche aux canards) dans le parc Rosny, pour animer les fêtes de Noël, est fixé à 50 €.

#### **Marchés à procédure adaptée**

Rapporteur : Serge Messanges

#### **d) Marché public de travaux pour la mise en accessibilité du Sporting-Casino**

Rapporteur : Serge Messanges

Les offres suivantes sont retenues :

- Lot n°1 Echafaudage : société Ulma de Tarnos pour un montant de 9 946 € HT
- Lot n°2 Démolition, gros œuvre, charpente : société Tison et Gaillet de Soorts-Hossegor pour un montant de 132 262,01€ HT
- Lot n°3 menuiseries bois : société Darrieumerlou de Bardos pour un montant de 55 067,05 € HT
- Lot n°4 Ferronneries d'art : société Goudard d'Orthevielle pour un montant de 24 606,00 € HT
- Lot n°5 Carrelage Faïence : société Boga de Arbonne pour un montant de 29 357,72 € HT
- Lot n°6 Plâtrerie, sanitaire : société Cangrand de Biarritz et Les Peintures d'Aquitaine de Bayonne pour un montant de 116 623,43 € HT
- Lot n°7 Plomberie, sanitaire : société Engie Axima d'Anglet pour un montant de 49 932,25 € HT
- Lot n°8 Electricité : société Etchart Energie d'Anglet pour un montant de 42 500,00 € HT
- Lot n°9 Ascenseur : société Koné de Nice pour un montant de 49 900,00 € HT

Soit un total de 510 194,46 €.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au mercredi 19 décembre 2018 à 19 heures, salle du conseil municipal de la mairie.

Henri Arbeille explique qu'avant d'arriver à la séance, il a assisté au comité de suivi du lac. Il précise que les travaux commenceront début décembre. Des questions ont été posées sur la qualité du sable, sur la communication, sur le devenir des travaux en cas de problème sanitaire (les travaux seront arrêtés) ou en cas de problème avec le matériel (il y aura une possibilité de reporter la date d'échéance des travaux par un nouvel arrêté préfectoral). Quelques nuisances devront être acceptées (bruit, odeur, désagrément visuel). La prochaine réunion aura lieu début janvier.

Henri Arbeille rappelle que deux recours en référé ont été introduits au tribunal administratif de Pau par la Sepanso et Les amis de la terre. Il est satisfait que ce dossier arrive à terme, vingt-cinq ans après la date du dernier désensablement. Il tient à féliciter le travail de l'équipe municipale et sa volonté d'avoir fait aboutir ce dossier.

Le maire Xavier Gaudio précise que la Sepanso a contacté plusieurs hôteliers pour faire leur réunion, lesquels ont refusé de prêter la salle. L'occupation d'une salle privée d'Hossegor a été accordée car le motif n'avait pas été évoqué.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun conseiller ne demandant la parole, le maire Xavier Gaudio lève la séance du conseil municipal à 21h15.

Soorts-Hossegor, le 12 décembre 2018

Le maire,  
**Xavier Gaudio**